

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2927

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Rhône-Alpes sur les indicateurs de développement durable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Gillet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2927**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) Rhône-Alpes sur les indicateurs de développement durable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Lyon, 26 indicateurs de développement durable ont été publiés pour le territoire de la Communauté urbaine en novembre 2007. Ils positionnent le territoire de la Communauté au regard des 5 finalités du développement durable inscrites dans l'article L 110-1 du code de l'environnement. Depuis 2007, le développement du plan climat ainsi que la préparation d'une nouvelle stratégie de développement durable invitent à compléter et approfondir ces premiers travaux.

Or, au plan national, à la suite du Grenelle de l'environnement, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a été chargé de construire les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable et a développé, en 2010 et 2011, des indicateurs locaux de développement durable.

Déjà appliqués sur une échelle régionale (Midi-Pyrénées), ceux-ci ne l'ont pas encore été à l'échelle d'une agglomération.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir un partenariat avec la direction régionale de Rhône-Alpes de l'INSEE en vue de la coproduction d'un jeu renouvelé d'indicateurs de développement durable déclinés dans l'agglomération lyonnaise.

Les indicateurs retenus serviront de base à une description du territoire communautaire, en recherchant à la fois des indicateurs d'état du territoire (avec une prise de recul jusqu'en 2000), des indicateurs relatifs aux pressions s'y exerçant et des indicateurs sur l'évolution des comportements des usagers et habitants. En outre, ces indicateurs donneront lieu à une comparaison de la situation du territoire avec les situations moyennes observées dans un pool d'agglomérations françaises, selon la pratique statistique de l'INSEE.

Cette coproduction s'appuiera sur un croisement novateur, d'une part, des outils et méthodes de l'INSEE, issus du système statistique public national et, d'autre part, de l'expérience de la Communauté urbaine en matière d'indicateurs environnementaux et sociaux issus d'observatoires décentralisés thématiques (sur l'environnement, l'habitat, etc.).

Une fois la liste d'indicateurs définie, les livrables prévus sont, d'une part, une note d'analyse synthétique (dans la ligne éditoriale des publications de l'INSEE Rhône-Alpes) et, d'autre part, un dossier d'études abordant chacun des indicateurs.

Le partenariat proposé se déroulera sur 9 mois.

Il se traduit par une convention sans flux financier, la convention permet de valoriser les temps de travail et les coûts induits des 2 structures pour un montant de 34 000 € pour chaque structure.

Le partenariat pourra être remobilisé ultérieurement si les 2 parties conviennent de la nécessité d'actualisation des indicateurs ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) direction régionale de Rhône-Alpes définissant, notamment, le déroulement et le pilotage du projet, objet de la convention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.